

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Cécile Winter

N° 76775-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 7-2024/RAP-COM

RAPPORT

des commissions du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement (BFP-ENS)
du jeudi 28 mars 2024

Le **jeudi 28 mars 2024 à 14h24**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement (BFP-ENS) se sont réunies sous la présidence de M. Philippe Michel, président de la commission du budget, des finances et du patrimoine, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 56741-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 79-2020/APS du 5 novembre 2020 créant un dispositif d'aide aux communes en matière d'amélioration de la qualité de l'air et du confort thermique et phonique des écoles - *Délibération BAPS*.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission ENS :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Léa Tripodi.

Absents :

Membre de la commission BFP :

Mme Ithupane Tiéoué.

Membres de la commission ENS :

Mme Magali Manuohalalo, Mme Ithupane Tiéoué et Aniseta Tufele.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission du budget, des finances et du patrimoine et soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission de l'enseignement.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nadine Jalabert, Mme Annie Qaeze, M. Alesio Saliga et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Marie Benzagloul, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, adjoint au chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Dominique Le Poul, chargée de structuration de l'offre touristique (DDET) ;
Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Vaïmiti Ponceyri-Depierre, directrice des finances (DFI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Flore Roudaut, chef de service adjointe du tourisme (ST/DDET) ;
Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;
Mme Pahnane Siwasiwa, directrice adjointe provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme Margot Uzan, chargée d'études juridiques (DAJI) ;
M. Olivier Verdier, juriste (CEEP/DPASS) ;
Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 56741-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 79-2020/APS du 5 novembre 2020 créant un dispositif d'aide aux communes en matière d'amélioration de la qualité de l'air et du confort thermique et phonique des écoles - *Délibération BAPS*.

Par délibération n° 79-2020/APS du 5 novembre 2020 a été créé un dispositif d'aide aux communes en matière d'amélioration de la qualité de l'air, du confort thermique et phonique.

Celui-ci a été mis en œuvre à compter de l'année 2021 au sein des écoles des différentes communes de la province sud.

Le montant de l'aide accordée par la province Sud s'élève au maximum à 75 % des investissements réalisés, dans la limite d'1 000 000 de francs CFP par classe pour les travaux de confort thermique et 1 500 000 francs CFP par classe pour les travaux de confort phonique et d'amélioration de la qualité de l'air. Les travaux portant sur :

- le confort thermique permettent l'installation d'appareils de climatisation à énergie solaire et de panneaux photovoltaïques ;
- le confort phonique concernent des écoles situées à moins de 100 mètres d'une voie de grande circulation occasionnant une gêne sonore avérée pour les enseignants et les élèves ;
- l'amélioration de la qualité de l'air sont octroyés après que l'organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air, Scal air, ait réalisé un diagnostic de nature à montrer la pollution de l'air à l'intérieur des classes.

Cinq communes (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, La Foa et Sarraméa) ont fourni à la DERES un dossier de demande de subvention complet précisant les détails techniques de l'installation et des équipements, le diagnostic réalisé par Scal air le cas échéant, le nombre d'établissements et le nombre de classes concernés ainsi que le budget prévisionnel d'investissement et le calendrier de réalisation.

De 2021 à 2023, un montant total de 86 469 686 francs CFP a été versé comme suit :

- commune de La Foa : 10 267 580 francs CFP ;
- commune de Sarraméa : 986 589 francs CFP ;
- commune de Dumbéa : 8 583 482 francs CFP ;
- commune du Mont-Dore : 16 700 885 francs CFP ;
- commune de Nouméa : 49 931 150 francs CFP.

Pour l'année 2024, un montant maximum de 267 990 987 francs CFP sera à verser sur justificatifs à la fin des travaux prévus, dans 308 classes de 38 écoles de la province Sud (les travaux se finaliseront pour les communes de Nouméa, Mont-Dore et Dumbéa au cours de l'année 2024).

Ainsi, le montant total conventionné à ce jour est de **354 460 673 francs CFP** pour 440 classes de 52 écoles de la province Sud depuis le début de l'opération.

Conformément à l'article 4 de la délibération modifiée n° 79-2020/APS du 5 novembre 2020, « *le Bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité, après avis des commissions de l'enseignement et du budget, des finances et du patrimoine, à modifier la date mentionnée à l'alinéa précédent et le plafond des aides fixés à l'article 2 de la présente délibération.* ».

Il vous est proposé de prolonger d'une année supplémentaire ce dispositif d'aide aux communes afin de permettre aux communes déjà engagées dans la démarche de terminer l'amélioration du confort dans leurs écoles et aux écoles qui n'ont pas encore pu bénéficier de ce dispositif de faire une demande au cours de l'année 2025.

Tel est l'objet de la présente délibération modificative que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Brial a indiqué que le dispositif d'équipement de climatisation dans les écoles était prolongé, ce qui permettait d'atteindre, à la fin de l'année 2024, un taux d'équipement des classes et des écoles de plus de 50 %.

Dans la discussion générale, M. Sao a demandé s'il existait une cartographie des écoles déjà équipées et quel déploiement avait été effectué pour cette année 2024. M. Brial a répondu que cette étude était disponible à la page 2 dans le magazine « Sud Mag » et qu'elle lui serait transmise.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Commission ENS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Léa Tripodi).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission BFP a clôturé la réunion à 14h26.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel